

ANNEXE 6 bis

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS SENATORIALES
du 24 septembre 2017

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ÉLECTION À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Liste des candidats

**_*_*_*_*

*** Liste des candidats dans l'ordre de présentation, en indiquant son titre et après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat**

Article L.300 du Code électoral : Chaque liste est composée **alternativement d'un candidat de chaque sexe**. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Par ailleurs, les listes doivent comporter, à peine d'irrecevabilité, deux noms de plus que de sièges à pourvoir.

NOM DE LA LISTE :

N°	NOM	PRÉNOM	SEXE	SIGNATURE DU CANDIDAT
1				
2				
3				
4				
5				